



AUTODETERMINATION

La pair-aidance

La pair-aidance c'est reconnaître qu'une personne qui vit une situation particulière dispose d'un savoir expérientiel et d'une expertise d'usage, complémentaire aux savoirs et à l'expérience des professionnels et des familles.

Permettre aux participants de devenir des pair-aidants : c'est une personne en situation de handicap qui peut utiliser son expérience pour soutenir une autre personne en situation de handicap qui dispose de moins d'expérience.

Objectifs :

- Préparer chaque participant à devenir un véritable Pair-aidant pour son environnement de proximité
- Favoriser son autodétermination et lui apporter des outils et de la méthode facilement utilisables au quotidien

Contenu et déroulé pédagogique :

- Se connaître et reconnaître sa valeur
- Apprendre à partager son expérience
- Apprendre à bien communiquer

La formation est pensée pour être ludique et favoriser les échanges. Elle contiendra :

- Des définitions
- Des illustrations
- Des vidéos
- Des quizz
- Des exercices pratiques
- Des jeux de rôles

Durée :

3 jours soit 18 heures

Prérequis : Aucun

Accessibilité :

Travailleurs(es) d'ESAT
et Salariés(ées) d'EA, SAMO

Résidents d'établissements (foyers, résidences...)

Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Évaluation en fin de formation des savoirs-être et des savoirs-faire relationnels
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helen.giuliano@agap-npdc.fr